

BULLETIN DE LA FEDERATION NATIONALE DES CENTRES DE MEDIATION

FRANCE MEDIATION INFO N° 15

1) Mise en place du centre de recherche et de documentation (CREDOM).

Vous n'êtes pas sans ignorer que nous essayons de mettre en place un Centre de Recherche et de Documentation sur la Médiation, outil indispensable pour faire progresser les études sur ce sujet et pouvant servir de pôle à tous ceux qui veulent approfondir la théorie et la pratique de la médiation. L'idée est lancée de créer ce centre avec IFOMENE et GEMME. Des contacts ont été pris avec le recteur de l'Institut Catholique de Paris très en pointe sur les problèmes de médiation. Il est nécessaire en effet, de s'appuyer sur un organisme universitaire. Une rencontre a eu lieu avec le vice recteur en charge de la recherche. Le projet est donc porté et devrait pouvoir aboutir très rapidement. IFOMENE en sera la cheville ouvrière sur le plan scientifique. La Fédération, l'AME, l'ANM et GEMME en seront les éléments fondateurs. Très rapidement les statuts devraient être déposés. Des budgets et des financements devraient pouvoir être définis. La mise en place de la documentation dans le cadre d'une des bibliothèques de l'ICP et le tissage de réseaux intellectuels avec d'autres universités en Europe, telle notamment LOUVIN, très en pointe en Belgique, sur le problème de la médiation ont été évoqués.

2) La formation :

On rappellera que la Fédération a lancé l'idée de mettre en place un LIVRET INDIVIDUEL DES MEDIATEURS. La maquette en a été élaborée par la Commission Formation. Elle devrait faire l'objet d'une impression rapide pour que chaque centre puisse la distribuer à chacun des médiateurs et que l'on puisse ainsi suivre les formations auxquelles ont participé les médiateurs.

On rappellera qu'après la rencontre de Strasbourg avec le CNB puis l'assemblée du 25 SEPTEMBRE 2010 où le CNB a adopté le rapport de la commission formation et de la commission texte sur les « MARLE » une formation de base doit être mise en place dans les 13 écoles d'avocats à partir de JANVIER 2011. Il sera ensuite mis en place des formations continues par les différentes écoles d'avocats.

Tout cela a été approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du CNB, le 15 OCTOBRE 2010.

Vous pouvez tous constater que la médiation progresse. C'est un concept qui commence à rentrer dans la culture de nos concitoyens comme dans celle des avocats et des magistrats. Il faut encore aller plus loin. La Fédération préconise qu'au même titre qu'un magistrat référent à la médiation a été désigné dans chaque Cour d'Appel, un avocat référent puisse exister auprès de chaque Tribunal de Grande Instance.

Par ailleurs, il est nécessaire que chaque Tribunal de Grande Instance puisse avoir son centre de médiation qui se crée et qui adhère à la Fédération pour renforcer les 65 centres existants et les 6 associations de médiateurs.

Nous vous rappelons que cette année, deux autres associations ont demandé à adhérer à la Fédération et deux autres créations de centre de médiation près de Tribunaux de Grande Instance sont en gestation.

Je suis heureux que tous les médiateurs déjà formés, qui, entre 2002 et 2006 ont connu le creux de la vague car la médiation ne semblait plus intéresser, ni les pouvoirs publics, ni les magistrats, ni les avocats, voient que, grâce aux efforts de l'Europe puis du gouvernement et maintenant des organes professionnels des avocats, et surtout grâce à l'action de notre Fédération, les conditions d'un développement harmonieux de la médiation puissent se mettre en place dans notre pays.

3) Assurance de responsabilité civile professionnelle pour les médiateurs non avocat.

Il s'agit d'une idée qu'avait lancée la Fédération au milieu de l'année 2010.

La Société de Courtage des Barreaux a été consultée.

De son côté, le CNPM a contacté la Compagnie ALLIANZ et a négocié un contrat groupe. Ce contrat est extrêmement intéressant puisque, pour une cotisation très limitée de 35 Euros par an, le médiateur a une couverture de responsabilité civile professionnelle extrêmement importante et que divers avantages lui sont consentis.

Nous vous donnerons, par un mail spécial envoyé à tous les centres de médiation et toutes les associations de médiation, les conditions exactes de ce contrat groupe et les modalités pour adhérer à ce contrat groupe.

Il s'agit là d'un service supplémentaire qu'offre la Fédération pour tous ceux qui le désirent.

4) RENDEZ VOUS D AUTOMNE DE L'ANM LE 5 NOVEMBRE 2010

Nous vous rappelons enfin que l'Association Nationale des Médiateurs, présidée par Gabriel PLANES, membre de notre conseil d'administration, organise au Palais Bourbon, le 5 NOVEMBRE 2010, ses rendez-vous d'Automne sur le thème « argent et médiation – parlons-en », avec un programme prestigieux.

Vous pouvez vous inscrire auprès de l'Association Nationale des Médiateurs, 62 Rue Tictone, 75002 PARIS – Tél. : 01.42.33.81.03 – Courriel – anmediateur@hotmail.com.



Je voudrais enfin remercier tous les présidents de centres et d'associations qui concourent, chacun dans l'ombre, au développement de la médiation ainsi que les membres du conseil d'administration qui, avec abnégation, font un travail bénévole fantastique pour essayer de pousser le développement du concept de médiation et qui voient poindre des horizons qui donnent espoir.

Michel DEALBERTI